

ASSOCIATION CNRS-UNIVERSITÉ AU SEIN DES UMR

«Un rôle très positif sur la structuration de la recherche et son niveau»

Associant chercheur et enseignant-chercheur, les unités mixtes de recherche (UMR) participent à la structuration de la recherche entre universités et organismes. Tous membres d'une UMR, les intervenants de cette table ronde débattent des avantages et des évolutions possibles de cette coopération.

OLIVIER MATTÉONI¹, JEAN-LUC MAZET², PATRICK MONFORT³, MIREILLE PRIVAT⁴

1) MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS I PANTHÉON-SORBONNE, SYNDIQUÉ AU SNESUP.

2) CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNCS.

3) DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNCS.

4) PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, SYNDIQUÉE AU SNESUP.

→ **Mireille Privat** : L'interaction entre la recherche dans les universités et un organisme comme le CNRS joue un rôle très positif sur la structuration et l'évolution de la recherche et sur son niveau. Je peux en témoigner à travers ma triple expérience : d'un laboratoire purement universitaire où j'ai passé ma thèse, d'un labo propre CNRS où j'étais la seule enseignant-chercheur et de mon labo actuel : une UMR. En l'absence de ce facteur structurant, les enseignants-chercheurs en sciences dures ont souvent tendance à trouver des moyens de recherche «en courant les contrats» un peu au hasard. Ou alors ils font de la recherche à la Nimbus en suivant leurs impulsions. Cela est parfois bénéfique mais en général dommageable pour l'ensemble des chercheurs. Un contact organisé entre les organismes et l'université se révèle très fructueux. Cela apprend à définir des objectifs de recherche, à se donner les moyens. Les crédits récurrents même en baisse constituent un autre aspect intéressant.

→ **Patrick Monfort** : En associant des enseignants-chercheurs avec une double charge et des chercheurs dont la vocation consiste à se consacrer à temps plein à la recherche, l'UMR participe à la structuration de la recherche. Cette coopération dynamise la recherche. L'UMR permet de structurer le laboratoire. Elle participe à la structuration de la recherche à l'université et sur le plan national.

→ **Olivier Mattéoni** : Mon expérience en sciences humaines au sein d'une UMR d'histoire médiévale montre que la structure UMR est tout à fait bénéfique pour la recherche. La confrontation entre enseignants-chercheurs et personnels CNRS apporte aux uns et aux autres, et aussi à nos doctorants. Une

part de leur encadrement, par exemple certains séminaires, est assurée par le personnel CNRS. Les problématiques et les méthodologies s'enrichissent de cette proximité et le personnel CNRS contribue beaucoup à cet enrichissement.

→ **Patrick Monfort** : L'UMR, c'est avant tout la notion d'équipe dans laquelle les personnels travaillent ensemble. Le nouveau mode de financement de la recherche – basculant majoritairement sur un financement sur projets – fait voler en éclats la structuration interne de l'UMR. En écologie, nous travaillons depuis longtemps avec ce mode de financement. Mais il prend de plus en plus d'ampleur. Aujourd'hui, les jeunes chercheurs, premiers bénéficiaires de ces financements sur projets, considèrent souvent que l'UMR est un frein à leur propre activité. Ils connaissent ce mode de fonctionnement à travers leur post-doc en Amérique du Nord. Pour eux, l'UMR est une contrainte qui oblige à un fonctionnement communautaire. Ils estiment qu'avec ces financements individuels, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Si on ne revalorise pas une partie du fonctionnement des UMR sur la programmation, sur le soutien de base, ce problème s'accroîtra et justifiera la disparition des UMR.

→ **Mireille Privat** : Avec ce financement essentiellement sur projet qui veut nous être imposé – des contrats avec des objectifs très définis et à court terme majoritairement –, on retombe sur les défauts que l'on a connus et que l'on connaît avec les labos qui ne sont pas associés aux organismes. Les programmes du CNRS induisent une notion d'objectif mais cette contrainte est structurante. Je ne suis pas spécialement attachée à la structure UMR mais le rattache-

>>>

» ment à un organisme qui développe une vision de la recherche qui ne soit pas strictement utilitaire s'avère vital. Si on n'a pas accès à un financement différent de ce que propose l'ANR, on va aboutir au massacre de la recherche telle qu'on la conçoit et qui ne se limite pas à une étude en vue d'applications.

→ **Jean-Luc Mazet** : L'existence des UMR est indissociable de l'attaque actuelle portée contre le plan stratégique du CNRS. Les UMR représentent les briques de base pour construire une stratégie de recherche en partenariat avec les universités. Leur indépendance repose essentiellement sur la capacité du CNRS à définir une stratégie à long terme. Ce qu'actuellement les universités n'ont pas les moyens de faire. Il faut qu'elles acquièrent cette capacité stratégique. Ce n'est pas en détruisant celle du CNRS qu'on leur permettra d'y parvenir.

→ **Mireille Privat** : La surcharge de travail des enseignants-chercheurs a rendu très difficile le lien et la pratique de la recherche. Un rapprochement du statut de chercheur et d'enseignant-chercheur – avec des garanties pour celui qui quitte temporairement son statut d'origine – me paraît très positif. On devrait pouvoir le faire beaucoup plus facilement. Avec les statuts actuels, un chercheur qui intègre le corps des enseignants-chercheurs est souvent très pénalisé dans sa carrière. La reconstitution des carrières dans l'enseignement supérieur est une véritable horreur. Un décret catastrophique constitue un obstacle à l'intégration des chercheurs dans le supérieur. Il devrait y avoir une fluidité beaucoup plus grande. Cela demande des aménagements très pensés de statuts et peut-être de conditions de travail.

→ **Patrick Monfort** : Avec la surcharge administrative, les conditions de travail – la qualité des métiers – se sont dégradées pour les deux catégories de personnel. Par exemple pour les enseignants, la charge à 192 heures équivalent TD avec les tâches administratives qui l'accompagnent n'a toujours pas évolué. Les carrières se déroulent très difficilement. Les personnels veulent changer – pour passer chercheur ou enseignant-chercheur – en espérant trouver de meilleures conditions de travail. Les blocages – au passage DR pour les chercheurs par exemple – conduisent certains de nos collègues à essayer de changer de statut sans une vraie vocation. On ne passe pas professeur des universités parce que l'on ne peut pas passer DR. C'est grave pour l'enseignement et le système. Il faut repenser des améliorations de passage de carrière. Mais si on ne change pas les conditions de travail et le déroulement des carrières, nous serons confrontés aux mêmes difficultés.

→ **Olivier Mattéoni** : Je partage ces constats. Faire de la recherche pour un enseignant-chercheur est parfois une gageure. J'aimerais un système beaucoup plus fluide sans qu'il y ait forcément changement de

statut. Celui d'enseignant-chercheur me convient. L'enseignement me plaît mais j'aimerais à certains moments pouvoir disposer de plages de temps uniquement pour la recherche et le travail d'écriture. Je peux le faire cette année car je dispose d'une délégation CNRS. Mais cette possibilité constitue aujourd'hui un exploit vu le faible nombre de délégations ! Il faudrait imaginer un système plus souple, en fonction des projets, offrant davantage de possibilités de délégation ou de semestre sabbatique.

→ **Mireille Privat** : L'année sabbatique pour les enseignants-chercheurs n'est pas obligatoire tous les sept ans comme cela existe dans d'autres systèmes. Les offres restent insuffisantes et les contraintes d'enseignement dans les universités empêchent certains collègues de demander ces années ou ces semestres.

→ **Olivier Mattéoni** : La fluidité réciproque que je souhaite permettrait une prise de conscience de ce que sont les métiers des uns et des autres, notamment celui d'enseignement qui me paraît important. Il est parfois sacrifié par quelques enseignants au profit de la recherche. Cela tient au fait que l'enseignement dans l'évolution des carrières n'est pas du tout pris en compte.

→ **Jean-Luc Mazet** : L'absence d'évaluation des enseignants est un problème grave auquel on se heurte actuellement. L'enseignement est un métier qui doit être évalué en tant que tel. Tant que les carrières d'enseignant-chercheur ne seront fondées que sur la qualité du dossier scientifique, sans évaluer la qualité de l'enseignement, on en arrivera à réserver l'enseignement aux chercheurs les moins performants. Pour s'opposer à cette attitude, il faut des passerelles entre les métiers. Du côté du CNRS, les postes d'accueil y sont adaptés et permettent une évaluation qui correspond à l'exercice du métier de la recherche. Il faut définir les outils d'évaluation du métier d'enseignant et les besoins d'échange entre les uns et les autres. Les surcharges de travail des enseignants-chercheurs et des chercheurs s'expliquent par un déficit du recrutement de toutes les catégories. Décharger les uns pour charger les autres ne permettra pas répondre aux besoins de formation, de cadres pour la recherche qu'elle soit publique ou privée d'ailleurs.

→ **Patrick Monfort** : Il faut des passerelles simples et faciles à mettre en application. Cela aurait dû être mis en pratique depuis longtemps au sein de la fonction publique qui le permet.

→ **Mireille Privat** : La fonctionnarisation du chercheur avait cet objectif. Sur le métier, il faut souligner que les enseignants-chercheurs ne reçoivent pratiquement aucune formation à l'enseignement. On ne met en œuvre aucune technique d'évaluation de l'ensei-



gnement. C'est l'une des tares du système français. Cette absence de formation et d'évaluation à l'enseignement rend plus difficile ce passage d'une activité purement de recherche à une activité incluant de l'enseignement. La pratique d'un enseignement qui force à une réflexion plus profonde sur la nature des connaissances peut être bénéfique pour la recherche. Les retombées dans les séminaires de laboratoire, dans le développement de certains aspects de la recherche en témoignent.

→ **Olivier Mattéoni** : En matière de formation, la situation diffère en sciences humaines : une part des enseignants-chercheurs recrutés ont un concours d'enseignement et souvent une expérience préalable dans le secondaire.

→ **Mireille Privat** : C'est rarissime dans les sciences dures. L'aspect enseignement reste pris en compte d'une façon minorée par rapport à son importance dans l'activité d'un enseignant-chercheur. On devrait exprimer une revendication plus forte sur ce sujet. Des systèmes d'évaluation ont été mis au point. Au Québec, il existe une pratique très ancienne, sûrement pas parfaite mais déjà bien rodée. Les moyens d'évaluation existent.

→ **Jean-Luc Mazet** : Avec l'ANR et l'AERES, la recherche sur projet dissocie un système global d'évaluation et le prive de sa vision d'ensemble. Le Comité national (CN) effectue l'évaluation des personnels dans le cadre de celle des unités de recherche. Il utilise cette connaissance pour analyser la conjoncture et proposer une

prospective scientifique. Cette capacité stratégique est complètement brisée par cette dissociation de l'évaluation. Il faut au contraire élargir le modèle du CN pour évaluer toutes les unités de recherche de façon comparative.

→ **Patrick Monfort** : Faut-il une énorme machine qui évaluerait tout ? À quoi servirait cette évaluation sans financements à la clé pour les labos ? Dans « le modèle ANR » qui finance les projets d'individus sur projet, l'évaluation des unités de recherche ne sert plus à rien. La logique de ce système va vers la suppression des UMR, pas seulement leur transfert vers les universités. L'AERES, critiquable par son fonctionnement et sa composition, ne pourra pas tout évaluer. À terme, elle n'évaluera que les grands centres de recherche, c'est-à-dire les centres universitaires souhaités dans la première version de la loi LRU, ceux qui ont les plus forts potentiels de recherche grâce à la forte implantation actuelle des organismes de recherche.

→ **Mireille Privat** : Mon expérience au sein du CN montre que c'est très positif d'associer l'expertise des labos et celle des chercheurs et des enseignants-chercheurs des UMR. Le CNU pratique une évaluation individuelle pour la qualification, la promotion détachée du contexte. Dans les universités, notamment en sciences humaines, certaines activités de recherche ne sont pas évaluées et même pas connues. Ce manque va persister avec l'AERES. ■

Entretien réalisé par Laurent Lefèvre et Anne Mesliand